Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de Corse

Secrétariat général pour les affaires de Corse
Plate-forme régionale achats de Corse

MARCHE DE NETTOYAGE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS DE L'ETAT EN CORSE
2020

RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

(RC)

Le présent RC comporte 3 annexes

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert
(Articles R2161-2 et suivants du code de la commande publique).

Date et heure limites de remise des offres : **21 AOUT 2020 A 17 H00**

ARTICLE 1 POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur est l'État.

En application de l'article L2113-6 du code de la commande publique ce marché est passé par le secrétaire général pour les affaires de la Corse pour le compte des services suivants :

- Préfecture de Corse-du-Sud ;
- Direction régionale des finances publiques de Corse (DRFIP) ;
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;
- Direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Corse (DRAAF)
- Secrétariat général pour les affaires de Corse (SGAC)
- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse (DRJSCS), DRAJES et DREETS au 1er janvier 2021
- le CSPI Chorus
- Institut national de la statistique et des études économiques de Corse (INSEE)
- gendarmerie nationale, département Corse-du-Sud
- Cour d'appel de Bastia
- Préfecture de Haute-Corse
- Tribunal administratif de Bastia
- Direction départementale des finances publiques de Haute Corse (DDFIP 2B)
- Direction générale de l'aviation civile (DGAC), SNIA
- Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

Les lieux d'exécution du marché sont situés :

Pour la Corse-du-Sud à Ajaccio, Sartène, Sainte Marie Sicché, Porto-Vecchio
Pour la Haute-Corse à Bastia, Corte, Calvi, Ile Rousse, Saint Florent, Ponte-Leccia.

La description précise des adresses des bâtiments figure dans le CCTP, article 2.

ARTICLE 2 OBJET DE LA CONSULTATION.

2.1. Objet de la consultation

Ce marché passé en appel d'offres ouvert porte sur la réalisation de prestations de nettoyage de locaux, y compris la vitrerie externe, le décapage annuel des sols et la fourniture des consommables dans certains cas pour les administrations citées à l'article 1 et pour les locaux décrits au CCTP.

2.2. Durée du marché et date de démarrage

Le marché est conclu pour une durée initiale de 1 an à compter de la date de commencement d'exécution de chaque site précisée à l'article 3.2 du CCAP. Il sera reconductible trois fois un an par tacite reconduction. La durée totale de chaque site ne pourra excéder quatre années.

Le marché débutera le 1er octobre 2020 au plus tôt pour certains sites (cf. date de rattachement de chaque site, article 3.2 du CCAP).

2.3. Lieu d'exécution des prestations

Les prestations de nettoyage seront effectuées en Corse-du-Sud et Haute-Corse dans les locaux décrits à l'article 2 du CCTP.

2.4. Allotissement

Les candidats peuvent soumissionner à un seul lot, à plusieurs lots ou à tous les lots.

Le marché comprend trois lots :

Lot n° 1 : douze bâtiments ; Surface totale environ **8 589 m2 :**

- **Préfecture de Corse du sud**, Palais Lantivy, Cours Napoléon, Ajaccio (3.744 m² environ) ;
- **DRAAF de Corse et Préfecture de Corse-du -Sud**, immeuble Solferino, 8 cours napoléon, Ajaccio (1.880 m² environ).
- **CSPI Chorus** (Préfecture de Corse-du-Sud), immeuble Castellani, quartier St Joseph, route de Sartène, Ajaccio (361 m²)
- **Sous-Préfecture de Sartène** (résidence) ;
- **Gendarmerie de la Corse-du-Sud :Infirmerie d'Aspretto,** Camp d'Aspretto, Route de la Base Navale d'Aspretto, 20000 Ajaccio (178 m² environ) ;
- **INSEE de Corse**, Résidence du Cardo, rue des Magnolias, Ajaccio (environ 797 m²);
- **DRJSCS de Corse**, immeuble Castellani, quartier Saint Joseph, route de Sartène, Ajaccio (484 m² environ) ;
- **DRFIP de Corse :**

  - **Trésorerie Ajaccio Hospitalier,** Résidence les Palmiers, Avenue Moncey, Ajaccio (443 m² environ) ;
  - **SIP de Porto Vecchio**, 11 rue maréchal Juin, immeuble le Sphinx, Porto Vecchio (environ 389 m²) ;
  - **Trésorerie de Sainte Marie Sicché**, immeuble le Sylvestre, avenue Guillaume Tollinchi, Sainte Marie Sicché (135 m² environ).

- **DIRECCTE de Porto-Vecchio** (86 m² environ)
- **DSDEN 2A : IEN Porto-Vecchio** (92 m² environ)

Lot n° 2 : Trois bâtiments ; surface totale environ **5 302 m²** :

- **Palais de justice,** Rond-Point de Moro Giafferri 20200 Bastia (environ 4 729 m²) ;
- **Conseil des prud'hommes et pôle social du tribunal judiciaire,** 10 Boulevard Auguste Gaudin 20200 Bastia (environ 240 m²) ;
- **Service administratif régional,** 11 avenue Jean Zuccarelli 20200 Bastia (environ 333 m²).

Lot n° 3 : Treize bâtiments ; Surface totale environ **10 194 m²**

- **Préfecture de Haute-Corse**, Rond-point du Maréchal Leclerc, Bastia (environ 5 394 m²) ;

- **Tribunal administratif de Bastia**, villa montépiano, Bastia (surface 794 m² environ) ;

- **DDFIP de Haute-Corse :**

- Direction départementale des finances publiques de Haute Corse, square Saint Victor, Bastia (1537 m² environ)
- Service de la publicité foncière et d'enregistrement de Bastia, 11 avenue Jean Zuccarelli, Bastia (373 m² environ);
- Trésorerie hospitalière, OPH et Amendes, quartier Récipello (270 m²)
- SIP de Calvi, Chemin du Santore, Calvi (368 m² environ)
- Centre des finances publiques de Corte, 34 cours Paoli, Bâtiment C, Corte (601 m² environ) ;
- Trésorerie de l'Ile Rousse, avenue Joseph Calizi, Ile Rousse (220 m²) ;
- Trésorerie de Bastia agglomération et Cap Corse, résidence Le Castille, Pietrabugno (159 m²)
- Trésorerie de Saint Florent, Centre Administratif, Saint Florent (124 m²) ;
- Trésorerie de Ponte Leccia, Centre commercial Salvarelli, Ponte Leccia (72 m²)

- **DGAC de Haute-Corse**, Service Nationale d'Ingénierie Aéroportuaire – aéroport de Bastia Poretta 20290 LUCCIANA(207 m²)

- **DSDEN 2B : IEN Ile Rousse** (75 m²)

2.5 Clauses sociales

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, il est décidé de faire application des dispositions de l'article 38-1 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 en incluant, dans le cahier des clauses administratives particulières de ce marché public, une clause d'insertion obligatoire.

Le titulaire du marché devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Le cahier des clauses techniques particulières (CCAP) précise quels sont les publics éligibles au dispositif, les différentes modalités de mise en œuvre et de contrôle de son exécution.

ARTICLE 3 PROCÉDURE.

3.1 Procédure et forme du marché

La procédure utilisée est un appel d'offres ouvert en application des articles R2161-2 et suivants du code de la commande publique. Le marché est un marché à prix forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage et à bons de commande sans remise en concurrence pour le nettoyage des vitres, le décapage des sols et les prestations exceptionnelles. Pour les prestations exceptionnelles, le prix sera calculé à partir du taux horaire d'une heure de nettoyage.

Le défaut de rattachement d'un ou plusieurs sites ne pourra donner lieu à aucune indemnité ni dédit.

Pour les prestations exceptionnelles, le nettoyage des vitres et le décapage des sols, cette partie du marché est conclue sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes sans montant minimum ni montant maximum, sans remise en concurrence et mono-attributaire dans le cadre des articles R2162-1 et suivants du code de la commande publique.

3.2 Prestations similaires

Chaque lot pourra faire l'objet ultérieurement d'un marché similaire dans les conditions de l'article R2122-7 du code de la commande publique sans que l'augmentation du nombre de sites puisse excéder 50% de chaque lot.

ARTICLE 4 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

4.1 Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation et ses annexes n° 1 à 3 ;
- les actes d'engagements de chaque lot et leurs annexes financières ;
- le cahier des clauses administratives particulières du marché ;
- le cahier des clauses techniques particulières du marché et ses trois annexes.

4.2 Modalités de retrait du dossier de consultation.

Le dossier de consultation est mis à disposition des opérateurs économiques sur le site en ligne : https://www.marches-publics.gouv.fr

4.3. Modification des documents de la consultation

L'administration se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date fixée pour la remise des offres.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.4. Questions/Réponses

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) :

https://www.marches-publics.gouv.fr

ARTICLE 5 CANDIDATURES

5.1 Interdiction de soumissionner

Conformément aux dispositions des articles L2141-1 et suivants du code de la commande publique, le candidat ne doit pas être dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner.

Le candidat précisera dans le DC1 ou le DUME (Document Unique de Marché Européen) qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Lorsqu'un soumissionnaire se trouve, en cours de procédure, en situation d'interdiction de soumissionner, il doit en informer, sans délai, l'acheteur.

5.2 Présentation de la candidature

5.2.1 Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME)

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un DUME électronique, disponible depuis cette adresse : https://dume.chorus-pro.gouv.fr

Des renseignements complémentaires au sujet du DUME électronique sont disponibles via : https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/pour-les-entreprises/

5.2.2 Candidature hors DUME avec les formulaires DC1 et DC2

Les candidats doivent transmettre les documents suivants :

- formulaire DC1 ou équivalent, dûment rempli, et daté. Dans le cas d'un groupement d'entreprises, le formulaire DC1 sera complété par chaque membre du groupement ;

- Déclaration (formulaire DC2) ou équivalent, dûment rempli et daté.

Un « modèle » de DC1 et de DC2 est annexé au dossier de consultation des entreprises.

5.3 Justificatifs et moyens de preuve à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat

Les candidats transmettent les justificatifs et moyens de preuve concernant leurs aptitudes et capacités.

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas ne mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Les justificatifs sont fournis à tout moment de la procédure, à la demande de l'acheteur.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir ces justificatifs lorsque l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

Voici la liste des éléments à fournir :

- Une lettre de candidature (formulaire DC1 ou DUME) complétée dans toutes ses rubriques, datée et signée ;
- Une « déclaration du candidat » (formulaire DC2 ou DUME) complétée dans toutes ses rubriques, datée et signée ;
- Le cas échéant, les pouvoirs de la personne signataire de l'offre si elle n'est pas un représentant légal de l'entité candidate ;
- Un document précisant les moyens humains généraux du candidat (effectif précisant les moyens d'encadrement et le niveau de qualification) ;
- Un document précisant les principales références de ces trois dernières années (mention pour ces références de l'opérateur et du montant annuel des prestations) ;
- Le cas échéant, une copie du jugement prononçant le redressement judiciaire.

5.4 Examen des candidatures

La capacité professionnelle, financière et technique de chaque candidat, liée et proportionnée à la bonne exécution du marché, est examinée au regard des renseignements et documents qu'il fournit notamment dans le formulaire DC2 (ou DUME) de déclaration du candidat.
L'appréciation de ces capacités pour un groupement est globale.

Les candidatures qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle ou qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes demandées pour l'exécution du marché seront éliminées.

5.5 Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques

La forme de groupement retenue est libre (conjoint ou solidaire). Elle devra impérativement être précisée dans le DC1 (ou DUME), à défaut le groupement sera présumé solidaire.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

ARTICLE 6 CONTENU DES OFFRES.

6.1 L'offre, doit impérativement comporter pour chaque lot :

- L'acte d'engagement et ses annexes financières ;
- Un mémoire technique établi selon l'article 6.5 du présent règlement de la consultation, qui décrit notamment les modalités d'organisation et d'intervention du prestataire ;
- Le tableau complété figurant en annexe 2 du règlement de consultation précisant le nombre de contrôles par mois sur site
- Les attestations de visite obligatoires des sites (ces attestations de visite sont établies par les responsables des sites concernés désignés pour chaque service qui les remettent au candidat à l'issue des visites préliminaires des installations) ;
- Les moyens humains du candidat affectés au marché (effectif précisant les moyens d'encadrement et le niveau de qualification)
- Les moyens matériels du candidat affectés au marché.

Ces documents doivent être fournis pour chaque lot et pour l'offre de base et en autant d'exemplaires supplémentaires qu'il y a de variantes proposées.

6.2 Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 250 jours à compter de leur transmission par le candidat.

6.3. Langue devant être utilisée dans tous les documents.

Tous les documents de l'offre sont impérativement rédigés en langue française.

Le cas échéant, les documents en langue étrangère devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

6.4. Unité monétaire.

L'unité monétaire est l'euro.

6.5 Contenu du mémoire technique

Le candidat doit produire un mémoire technique spécifique, **pour chaque lot** et dont les réponses sont présentées en respectant l'ordre des rubriques ci-dessous :

A) Organisation des prestations (20 points / 40)

	Qualité recherchée
Décrire l'organisation des prestations (10 points) et les modalités d'organisation de contrôle des prestations (10 points).	Efficacité de l'organisation et des méthodes de contrôles devant permettre la réalisation de l'ensemble des prestations

B) Moyens humains affectés au contrôle des sites et qualité du suivi des mesures correctives (15 points / 40)

	Qualité recherchée
Préciser dans les 4 tableaux figurant en annexe 2 du présent règlement de consultation le nombre de contrôle par mois. Il ne pourra pas s'agir de contrôles effectués par un membre de l'équipe « œuvrante ». (7 points). Ce tableau devra être complété par une note détaillant les suites données à ces contrôles (8 points).	Fréquence des contrôles et qualité de suivi des mesures correctives

C) Produits affectés à l'opération (5 points/40)

	Qualité recherchée
Produire les fiches techniques des produits d'entretien en matière d'éco-responsabilité et s'engager sur les proportions d'utilisation de chacun d'eux. Produire les fiches techniques des consommables (papier hygiénique ; essuie-mains ; savons…) (5 points)	Qualité des consommables et taux d'utilisation élevé de produits d'entretien éco-responsables

ARTICLE 7 REPRISE DU PERSONNEL.

Les annexes n°1 à 3 du présent règlement comportent pour chaque lot, des tableaux synthétiques indicatifs des personnels de propreté affectés aux marchés actuellement en cours et répondant aux critères de l'accord du 29 mars 1990 correspondant à l'annexe VII de la convention collective des entreprises de propreté.

Ces données sont fournies à titre indicatif ce qui ne dispense ni les entreprises entrantes, ni les entreprises sortantes d'appliquer les stipulations de ladite convention collective.

ARTICLE 8 VISITE DES SITES.

8.1. Visite obligatoire de sites

La visite de certains sites est obligatoire pour pouvoir remettre une offre :

Lot n° 1 (4 sites)

- Préfecture de Corse-du-Sud, Palais Lantivy, Ajaccio ;
- DRAAF/Préfecture, Immeuble Solferino, Ajaccio ;
- Gendarmerie de la Corse-du-Sud : Infirmerie d'Aspretto ;
- INSEE, résidence du Cardo (Ajaccio) ;

Lot n° 2 (2 sites)

- Palais de justice de Bastia ;
- Conseil des prud'hommes de Bastia et pôle social du tribunal judiciaire ;

Lot n° 3 (4 sites)

- Préfecture de Haute-Corse, Bastia ;
- Tribunal administratif de Bastia ;
- Direction départementale des finances publiques St Victor à Bastia ;
- Service de la publicité foncière, DDFIP Bastia ;

Pour ces sites, un certificat de visite du site sera délivré à l'issue des visites et les candidats devront produire ce certificat dans leur offre. En cas de non-production de ce document, leur offre sera éliminée.

Les candidats soumissionnant pour un seul lot ne devront produire les certificats de visite du seul lot pour lequel ils soumissionnent.

8.2. Visite facultative des autres sites.

En dehors des sites listés à l'article 8.1 du présent règlement de consultation, la visite des autres sites est facultative.

Les surfaces à nettoyer indiquées dans le dossier de consultation n'ont pas valeur contractuelle. En dehors des sites dont la visite est obligatoire, il appartient aux concurrents de visiter les autres sites pour effectuer s'ils le jugent utile les vérifications nécessaires.

8.3. Modalités de visite des sites.

Compte tenu de la dispersion des sites, la date de la visite des sites sera préfixée. Pour les visites, les concurrents doivent s'adresser aux personnes dont les coordonnées figurent dans les tableaux d'inventaires de chaque site, annexes 1 à 3 du CCTP. En cas de difficulté pour contacter ces personnes vous devez contacter Mme HUBERT, au 04 95 11 13 09 ou 07 86 04 93 26.

L'autorisation d'accès au site de l'antenne médicale de la gendarmerie est subordonnée à la réalisation préalable d'une enquête administrative de sécurité (conformément aux articles L 114-1, R 234-1 à 2 et R 114-4 du Code de la sécurité intérieure). Pour ce faire, les concurrents doivent prendre attache avec le bureau du budget et de l'administration de la gendarmerie par mail. Cette adresse mail et la procédure à suivre vous sera communiquée sur demande par la PFRA. Toute personne qui se présente sur site doit être la personne prévue. Toute personne inconnue se verra refuser l'accès.

Pour tous les sites, le prix forfaitaire contenu dans l'offre ne saurait être remis en cause ultérieurement du fait d'une éventuelle correction du métré des surfaces auxquelles le candidat a accès.

ARTICLE 9 MODALITE DE TRANSMISSION DES PLIS ET DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS.

9.1 Date et heure limites de réception des plis

Les plis devront être transmis avant le 21 août 2020 à 17 h00

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées ci-dessus. Les plis qui seront reçus ou remis après ces dates et heures ne seront pas ouverts.

Les plis et la copie de sauvegarde parvenus hors délai sont inscrits au registre des dépôts et sont rejetés.

9.2 Condition de transmission des plis

Il n'y a pas de possibilité de remise d'offres papier.

Le dépôt électronique des plis s'effectue **exclusivemen**t sur le site (PLACE) : https://www.marches-publics.gouv.fr

Les candidats trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'Etat, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

La signature électronique n'est pas obligatoire.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la plate-forme des achats de l'Etat notamment, ne pas répondre@marchés-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

9.3 Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées.

9.4 Antivirus :

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

ARTICLE 10 JUGEMENT DES OFFRES.

10.1. Jugement des offres.

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues notamment aux articles R2152-1, R 2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur élimine les offres non conformes à l'objet de la présente consultation. A ce titre, sont éliminées sans être étudiées les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, étant précisé que :

- une offre *inappropriée*, apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre,
- une offre *irrégulière*, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation,
- une offre *inacceptable*, est une offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur ou lorsque les crédits alloués au marché ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

10.2. Critères de choix des offres et modalités de notation

Les offres des candidats admis à l'analyse seront notées pour chaque lot sur la base des critères de choix suivants :

- **Prix des prestations : 60 %**
- **Valeur technique de l'offre : 40 %**

1) Prix pour 60 points, apprécié au regard :

- prix forfaitaire des prestations : **55 points**

La notation du prix sera faite selon la formule : **Note globale de l'offre/lot** $= \frac{POMD \times 55}{PO}$

Où PO est le prix total de l'offre des prestations (avec vitres et décapage sol pour une prestation) pour un lot considérée et POMD le prix total de l'offre recevable la moins-disante.

- prix de l'heure de nettoyage supplémentaire : 5 **points**

La notation du prix sera faite selon la formule : **Note de l'offre** $= \frac{POMD \times 5}{PO}$

Où PO est le prix total de l'offre considérée et POMD le prix total de l'offre recevable la moins-disante. Pour le lot n° 1, ce tarif horaire inclura le tarif horaire pour le personnel de résidence de la sous-préfecture de Sartène.

2) Valeur technique telle qu'appréciée au regard du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre : notée sur 40 points dont :

- 20 points pour l'organisation des prestations ;

- 15 points pour les contrôles des prestations ;
- 5 points pour la qualité des produits fournis.

La notation de l'organisation des prestations (20 points) sera effectuée en appréciant les modalités générales d'organisation des prestations décrites dans le mémoire technique (10 points) et les modalités de contrôles des prestations (10 points).

La notation des contrôles des prestations (15 points) sera effectuée en accordant la note maximum (7 points) au candidat offrant le nombre de contrôles mensuels cohérent le plus élevé pour tous les sites d'un seul lot. Chaque note des autres candidats reflète l'écart entre leur fréquence et celle du candidat offrant le plus de contrôle pour tous les sites d'un même lot :

Note (sur 15) = $\frac{\text{Nombre d'intervention mensuelle} \times 7}{\text{Nombre d'interventions mensuelles du candidat offrant le plus d'interventions}}$

Par ailleurs, la notation de la qualité de suivi des contrôles (8 points) sera effectuée à partir de la note détaillant les modalités de suivi des actions correctives préconisées à l'issue d'un contrôle.

La notation de la qualité des produits fournis (5 points) sera effectuée, en analysant les fiches techniques des produits fournis afin de vérifier leur caractère éco-responsable (pour les produits d'entretien) et leur qualité (pour les consommables).

Est retenue pour l'attribution du marché, l'offre la mieux classée.

Les variantes sont jugées selon les mêmes critères.

ARTICLE 11 PIÈCES À FOURNIR PAR LES CANDIDATS AUXQUELS IL EST ENVISAGÉ D'ATTRIBUER LES LOTS DU MARCHE

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir dans un délai fixé, dans le courrier l'informant que son offre est susceptible d'être retenue, les documents suivants :

- attestation de régularité fiscale de moins de l'année en cours ;
- attestation de versement régulier des cotisations sociale de moins de six mois ;
- un extrait K ou Kbis ou équivalent ;
- un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal
- les attestations d'assurance
- en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés;
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12 du code du travail et relatives aux travailleurs détachés ;
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail et relatives aux travailleurs étrangers.

Le soumissionnaire établi à l'étranger produit des certificats établis par les administrations et organismes du pays d'origine.

ARTICLE 12 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.

Renseignements:
Plateforme régionale achats de Corse
M. François LE BON
Secrétariat général pour les affaires de Corse
Tel : 04 95 11 13 04 ou 04 95 11 13 09 ou 06 18 64 55 98
Mail : francois.le-bon@corse.pref.gouv.fr

ANNEXE I
Reprise du personnel

LOT 1

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Préfecture de Corse et de Corse du Sud

Nom et adresse du site : Palais Lantivy Cours Napoléon, Ajaccio

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
2	-	2	-	1	1	-	3324	46520,24

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 21/04/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NETTOYAGE INSULAIRE
10 Allée Fuschia - Z.I de Purettone - 20250 CORTE
S.A.R.L. au capital de 78 000 €uros
TVA Intra Communautaire FR 61 342 355 062
Siren : 342 355 062
Tél. 04 95 58 00 30
Fax. 04 95 58 00 31

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

Sous-préfecture de Sartène, résidence : pas de reprise du personnel

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Préfecture de Corse et de Corse du Sud + DRAAF

Nom et adresse du site : Immeuble Solférino, 8 cours napoléon Ajaccio

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
2	-	2	-	1	1	-	1560	21538,45

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 21/04/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NETTOYAGE INSULAIRE
10 Allée Fuschia - Z.I de Porettone - 20090 AJACCIO
S.A.R.L. au capital de 78 000 Euros
TVA Intra Communautaire FR 01 342 355 062
Siren : 342 355 062
Tél. 04 95 58 00 30
Fax. 04 95 58 00 31

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solférino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Gendarmerie de Corse du Sud

Nom et adresse du site : Infirmerie d'Aspretto, Camp d'Aspretto, chemin de Loretto, 20090 Ajaccio

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1	/	/	/	/	1	/	354,-	4960,57

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 21/04/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NETTOYAGE INSULAIRE
10 Allée Fuechia - Z.I de Purettone - 20290 BORGO
S.A.R.L. au capital de 78 000 Euros
TVA Intra Communautaire FR 01 342 355 062
Siren : 342 355 062
Tél. 04 95 58 00 30
Fax. 04 95 58 00 31

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

INSEE de Corse

Nom et adresse du site : INSEE de Corse, Résidence du Cardo, rue des Magnolias, Ajaccio

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
2	-	-	1	-	1	-	1040,04	14482,24

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 21/04/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NETTOYAGE INDUSTRIE
10 Allée Fuschia - Z.I de Purette
S.A.R.L. au capital de 78 000 Euros
TVA Intra Communautaire FR 01 342 355 062
Siren : 342 355 062
Tél. 04 95 58 00 30
Fax. 04 95 58 00 31

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solférino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

DRJSCS de Corse

Nom et adresse du site : DRJSCS de Corse, , immeuble Castellani, quartier Saint Joseph, route de Sartène,

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1	/	/	/	/	/	/	390,-	5857,80

Agents de maîtrise : /

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 15/06/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NETTOYAGE INSULAIRE
10 Allée Fuschia - Z.I de Purettone 20290 BORGO
S.A.R.L. au capital de 76 000 Euros
TVA Intra Communautaire FR 01 342 355 062
Siren : 342 355 062
Tél. 04 95 58 00 30
Fax. 04 95 58 00 31

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

CSPI de Corse

Nom et adresse du site : CSPI Chorus (Préfecture de Corse-du-Sud), immeuble Castellani, quartier St Joseph, route de Sartène, Ajaccio

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1	/	/	/	1	1	/	402,-	5497,48

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 21/04/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NETTOYAGE INSULAIRE
10 Allée Fuschia - Z.I de Purettone - 20290 BORGO
S.A.R.L. au capital de 78 000 Euros
TVA Intra Communautaire FR 81 342 355 062
Siren : 342 355 062
Tél. 04 95 58 00 30
Fax. 04 95 58 00 31

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

DRFIP de Corse

Nom et adresse du site : Trésorerie Ajaccio Hospitalier, Résidence les Palmiers, Avenue Moncey, Ajaccio

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1	-	-	-	-	-	-	455,04	6779,50

Agents de maîtrise : /

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 15/06/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NETTOYAGE INSULAIRE
10 Allée Fuschia - Z.I de Purettone - 20290 BORGO
S.A.R.L. au capital de 78 000 Euros
TVA Intra Communautaire FR 01 343 655 062
Siren : 342 355 062
Tél. 04 95 58 00 30
Fax. 04 95 58 00 31

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

DRFIP de Corse

Nom et adresse du site : SIP SIE de Porto Vecchio, 11 rue maréchal-Juin, immeuble le Sphinx, Porto Vecchio

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1	/	/	/	1	1	/	426,-	5931,28

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 21/04/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NETTOYAGE INSULAIRE
10 Allée Fuschia - Z.I de Purettone - 20166 BORGO
S.A.R.L. au capital de 76 000 euros
TVA Intra Communautaire FR 01 342 355 052
Siren : 342 355 052
Tél. 04 95 58 00 30
Fax. 04 95 58 00 31

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
cours Napoléon – Immeuble Solférino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

DRFIP de Corse

Nom et adresse du site : Trésorerie de Sainte Marie Sicché, immeuble le Sylvestre, avenue Guillaume Tollinchi, Sainte Marie Sicché

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1	–	–	1	–	1	–	177,-	2440,57

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 21/04/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NETTOYAGE INSULAIRE
10 Allée Fuschia - Z.I de Porettone - 20290 BORGO
S.A.R.L. au capital de 76 000 Euros
TVA Intra Communautaire FR 01 342 355 062
Siren : 342 355 062
Tél. 04 95 58 00 30
Fax. 04 95 58 00 31

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

DIRECCTE

Nom et adresse du site : PORTA VECCHIO

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1	–	–	–	1	1	–	114	1533,24

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 21/04/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NETTOYAGE INSULAIRE
10 Allée Fuschia - Z.I de Purettone - 20090 CAMBO
S.A.R.L. au capital de 76 000 Euros
TVA Intra Communautaire FR 01 342 355 062
Siren : 342 355 062
Tél. 04 95 58 00 30
Fax. 04 95 58 00 31

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon - Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cédex 9

DSDEN Porto-Vecchio : pas de reprise personnel

Lot 2

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Palais de justice, Bastia

Nom et adresse du site : Rond-point de Moro Giafferi, 20 200 Bastia

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
5	-	-	1	-	1	-	3120,-	44179,20

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 25/04/20

Cachet et signature de l'entreprise :

SARL BIG NETTOYAGE
RESIDENCE ALZITONO - 20620 BIGUGLIA
Tel : 04 95 33 54 59
Email : bignettoyage@wanadoo.fr
N° SIREN : 327 986 092

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
2, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Conseil des prud'hommes, Bastia

Nom et adresse du site : 10 boulevard Auguste Gaudin, 20200 Bastia

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1	–	–	–	1	–	–	312,-	4098,68

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 25/04/20

Cachet et signature de l'entreprise :

SARL BIG NETTOYAGE
RESIDENCE [illegible] - 20620 BIGUGLIA
Tel : [illegible] 95 33 54 55
Email : bignettoyage@wanadoo.fr
N° SIREN : 327 998 092

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Service administratif régional, Bastia

Nom et adresse du site : 10 boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1	–	–	1	–	–	–	336,-	4899,12

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 25/04/20

Cachet et signature de l'entreprise :

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
5, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

SARL BIG NETTOYAGE
RESIDENCE ALZITANO - 20620 BIGUGLIA
Tél : 04 95 33 54 55
Email : bignettoyage@wanadoo.fr
N° SIREN : 327 998 092

Lot 3

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Préfecture de la Haute-Corse, Bastia

Nom et adresse du site : Rond-point Maréchal Leclerc, 20 401 Bastia Cedex

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
2	–	2	–	1	1	–	3480,-	48530,16

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 21/04/20.

Cachet et signature de l'entreprise :

NETTOYAGE INSULAIRE
10 Allée Fuschia - Z.I de Purettone - 20290 BORGO
S.A.R.L. au capital de 38 000 Euros
TVA Intra Communautaire FR N° 341 355 062
Siren : 342 355 062
Tél. 04 95 58 00 30
Fax. 04 95 58 00 31

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
Cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Tribunal administratif de Bastia

Nom et adresse du site : Villa Montepiano, 20 407 Bastia cedex

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
2	-	2	-	1	1	-	606,-	8452,70

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 21/04/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NETTOYAGE INSULAIRE
10 Allée Fuschia - Z.I de Furiani - 20290 BORGO
S.A.R.L. au capital de 78 000 Euros
TVA Intra Communautaire FR 81 342 355 082
Siren : 342 355 082
Tél. 04 95 58 00 30
Fax. 04 95 58 00 31

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
cours Napoléon – Immeuble Selferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Direction départementale des Finances publiques de Haute-Corse, Bastia

Nom et adresse du site : Square St Victor, Bastia

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
			2				988,08	11153,52

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 24/12/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Pôle Gestion fiscale (DDFIP 2B), Bastia

Nom et adresse du site : 11 avenue Jean Zucarelli, Bastia

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
			2				269,16	2966,14

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 24/11/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NET SERVICES

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

Trésorerie Hospitalière Bastia Recipello : pas de reprise du personnel

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

SIP, Calvi

Nom et adresse du site : SIP-SIE de Calvi, Chemin du Santore, 20 260 Calvi

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1							260,04	2714,82

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 24/04/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NET SERVICES

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Centre des finances publiques de Corté

Nom et adresse du site : Bâtiment C, 34 cours Paoli, 20 250 Corté

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1			1				377,04	4023,11

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 24/04/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Trésorerie du Cap

Nom et adresse du site : Résidence Le Castille, 20 200 Ville de Pietrabugno

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1							104,04	1086,18

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 24/04/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NET SERVICES

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Trésorerie de l'Ile Rousse

Nom et adresse du site : Avenue Joseph Calizi, 20 200 L'ile Rousse

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1			1				133,92	1399,32

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 24/04/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

NET SERVICES

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Trésorerie de St Florent

Nom et adresse du site : Centre administratif, 20 217 St Florent

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1							78	814,32

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 24/04/2023

Cachet et signature de l'entreprise :

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Trésorerie de Ponte Leccia

Nom et adresse du site : Trésorerie de Morosaglia et du Niolu, centre commercial Salvarelli, 20 218 Ponte Leccia

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
			1				78,00	849,42

Agents de maîtrise :

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché :

Date : 24/04/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERSONNELS DE PROPRETE

REPONDANT AUX CRITERES DE L'ANNEXE 7 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE PROPRETE

Direction Générale de l'Aviation Civile
Service Nationale d'Ingénierie Aéroportuaire

Nom et adresse du site : Aéroport de Bastia – Poretta, route de l'aéroport, 20290 Lucciana

CORSE PROPRETE I AND CO

Nombre agents AS 1	Nombre agents AS 2	nombre agents AS 3	nombre agents AQS 1	nombre agents ATQS 1	nombre agents CE 1	nombre agents CE 2	Nombre total d'heures effectuées sur le marché (ANNUEL)	Masse salariale annuelle
1 -> entretien				1 -> vitres			2h/sem -> entretien (104h/an) 1h/mois -> vitres (12h/an)	1 443.01

Agents de maîtrise : 0

Nombre d'AM pour lesquels les dispositions de l'annexe VII s'appliquent du fait qu'ils sont affectés exclusivement à l'exécution du marché : 0

Date : 24/06/2020

Cachet et signature de l'entreprise :

CORSE PROPRETÉ

Résidence " La Brise de Mer "
Bassanese - Quartier Lupino - 20600 BASTIA
☎ : 04 95 38 38 00 - Fax : 04 95 30 10 69
Siret : 798 787 230 00019 - APE : 8121 Z
TVA intracom : FR 79 798 787 230

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse
8, cours Napoléon – Immeuble Solferino – 20 188 AJACCIO Cedex 9

IEN Ile Rousse : pas de reprise du personnel

ANNEXE 2

Lot 1

Lot 1 (11 sites)	**Nombre de contrôles/mois**
Préfecture de la Corse-du-Sud	
DRAAF + Préfecture, immeuble Solferino	
CSPI Chorus	
Gendarmerie de la Corse-du-Sud *Infirmerie d'Aspretto*	
INSEE	
DRJSCS	
Direction régionale et départementale des finances publiques de Corse	
Trésorerie Ajaccio Hospitalier	
Trésorerie de Sainte Marie Sicche	
SIP de Porto-Vecchio	
DIRECCTE Porto-Vecchio	
IEN Porto Vecchio	
Total	

Les contrôles ne pourront pas être effectués par du personnel œuvrant.

Lot 2

Lot 2 (3 sites)	Nombre de contrôles/mois
Cour d'appel de Bastia	
Palais de justice	
Conseil des prud'hommes et pôle du tribunal judiciaire	
Service administratif régional (SAR)	
Total	

Les contrôles ne pourront pas être effectués par du personnel œuvrant.

Lot 3

Lot 3 (13 sites)	Nombre de contrôles/mois
Préfecture de la Haute-Corse	
Tribunal administratif de Bastia	
DDFIP 2B	
Direction départementale des finances publiques de Haute Corse	
Service de la publicité foncière et d'enregistrement de Bastia,	
Trésorerie hospitalière, OPH et Amendes,	
SIP de Calvi	
Centre des finances publiques de Corte,;	
Trésorerie de l'Ile Rousse	
Trésorerie de Bastia agglomération et Cap Corse	
Trésorerie de Saint Florent,	
Trésorerie de Ponte Leccia,.	
DGAC de Haute-Corse, Service Nationale d'Ingénierie Aéroportuaire	
IEN Ile Rousse	
Total	

Les contrôles ne pourront pas être effectués par du personnel œuvrant.

ANNEXE N° 3 RELATIVE AUX MODALITES DE LA CONSULTATION DEMATERIALISEE

La présente consultation est passée en application de l'article 56 du code des marchés publics et de l'arrêté du 12 juin 2012 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Dans les pages suivantes, nous faisons référence au site www.marches-publics.gouv.fr . Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Les soumissionnaires auront la possibilité de consulter les avis publiés sur le site, retirer le dossier de consultation des entreprises, poser des questions à son propos, déposer leur offre et être tenus informés des rejets éventuels.

Le soumissionnaire devra se référer aux pré requis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur le site www.marches-publics.gouv.fr pour toute action sur ledit site. Un manuel d'utilisation y est également disponible afin de faciliter le maniement de la plate-forme.

A. Certification :

La candidature et l'acte d'engagement doivent être signés par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au référentiel intersectoriel de sécurité et référencé sur la liste établie par la ministre chargé de l'économie, des finances et de l'emploi disponible sur le site www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/

B. Retrait du dossier de consultation des entreprises :

Les candidats agréés peuvent retirer le DCE à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr à l'aide du mot de passe qui leur a été attribué par la plate-forme de dématérialisation. L'attention des sociétés est appelée sur le fait qu'il n'est pas possible à l'administration d'émettre un nouveau mot de passe en cas de perte.
Pour ce faire, les soumissionnaires devront renseigner un formulaire d'identification. A cet effet, ils fournissent le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine **et pour toute la durée de la procédure** une correspondance électronique, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

C. Dépôt de l'offre :

Les offres transmises par voie électronique doivent être signées par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique ; le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant la capacité pour engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Il est rappelé que les offres sont déposées jusqu'à la date limite figurant dans l'avis de marché et ce, quel que soit le mode de dépôt. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de ce délai sera considéré comme hors délai.

Format des fichiers :

Le soumissionnaire est invité à :

1)Utiliser les formats « .doc », « .xls », « .pdf », « .ods », « .odt »,
2)A ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe »
3)A ne pas utiliser certains outils, notamment les macros.

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures.

Anti-virus :

Les soumissionnaires s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu. Le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

D. Copie de sauvegarde :

Le candidat qui transmet son offre sous la forme dématérialisée peut adresser également au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde présentée sur support papier ou support physique électronique et envoyée dans les mêmes délais.

La copie de sauvegarde est transmise sous pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ». Elle sera ouverte sous réserve d'être parvenue dans les délais:

- Si un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,

- ou bien si une candidature ou une offre transmise par voie électronique n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur.

E. Remarques complémentaires :

- les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification.
- l'administration s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne. Ces mêmes documents sont disponibles imprimés sur papier et conservés dans les locaux du secrétariat général du pouvoir adjudicateur et dans ce cas sont les seuls faisant foi sous cette forme.
- les soumissionnaires disposent de documents disponibles sur le site :
- manuel d'utilisation
- conditions générales d'utilisation
- pré requis techniques

Ces documents décrivant l'utilisation du site www.marches-publics.gouv.fr font partie intégrante du règlement de consultation.

- le retrait des documents électroniques n'impose pas au soumissionnaire de déposer électroniquement son offre, et inversement.